

Comptes annuels de la Banque nationale suisse (maison mère)

Les comptes annuels de la Banque nationale suisse se composent du bilan, du compte de résultat et de l'annexe (art. 662, al. 2, CO); ils sont conformes aux exigences du droit de la société anonyme (art. 29 LBN, art. 663 ss CO).

Les comptes annuels ci-après portent sur la maison mère, soit la Banque nationale suisse en tant qu'entreprise individuelle. Des données complémentaires sur le fonds de stabilisation et sous l'angle du groupe sont publiées séparément.

Les comptes annuels de la maison mère sont déterminants pour l'affectation du bénéfice.

1 Bilan au 31 décembre 2010 (maison mère)

En millions de francs

Actif	Voir annexe, chiffre	31.12.2010	31.12.2009	Variation
		Or	01	43 349,0
Créances résultant d'opérations sur or	02	638,9	3 427,7	-2 788,8
Placements de devises	03, 31	203 809,6	94 680,2	+109 129,4
Position de réserve au FMI	04	1 067,7	1 230,8	-163,1
Moyens de paiement internationaux	29	4 670,3	5 555,9	-885,6
Crédits d'aide monétaire	05, 29	300,4	348,9	-48,5
Avoirs résultant de swaps devises contre francs	06	-	2 671,6	-2 671,6
Créances en francs résultant de pensions de titres	28	-	36 207,9	-36 207,9
Créances sur les correspondants en Suisse		-	9,8	-9,8
Titres en francs	07	3 497,4	6 542,7	-3 045,3
Prêt au fonds de stabilisation	08, 30	11 786,1	20 994,1	-9 208,0
Billets de banque en stock	09	110,9	107,2	+3,7
Immobilisations corporelles	10	356,3	365,2	-8,9
Participations	11, 30	146,3	147,8	-1,5
Autres actifs	12, 32	222,0	216,1	+5,9
Total		269 954,9	207 263,8	+62 691,1

		31.12.2010	31.12.2009	Variation
Passif	Voir annexe, chiffre			
Billets de banque en circulation	13	51 498,0	49 966,2	+1 531,8
Comptes de virement des banques en Suisse		37 950,7	44 992,9	-7 042,2
Engagements envers la Confédération	14	5 347,2	6 182,7	-835,5
Comptes de virement de banques et d'institutions étrangères		3 779,4	2 640,6	+1 138,8
Autres engagements à vue	15	1 839,2	3 286,0	-1 446,8
Engagements en francs résultant de pensions de titres		13 182,1	-	+13 182,1
Propres titres de créance	16	107 869,6	27 473,1	+80 396,5
Engagements en monnaies étrangères	17	1 068,7	1 450,1	-381,4
Contrepartie des DTS alloués par le FMI		4 736,5	5 311,8	-575,3
Autres passifs	18, 32	92,0	58,5	+33,5
Provision pour exploitation	19	3,5	5,5	-2,0
Provision pour réserves monétaires ¹		44 337,1	41 282,2	+3 054,9
Capital-actions	20	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures ²		19 032,8	14 634,2	+4 398,6
Résultat de l'exercice ¹		-20 807,1	9 955,0	-30 762,1
Total		269 954,9	207 263,8	+62 691,1

1 Avant l'attribution à la provision pour réserves monétaires.

2 Avant la décision de l'Assemblée générale sur la répartition du bénéfice.

2 Compte de résultat (maison mère) et affectation du bénéfice de l'exercice 2010

En millions de francs

		2010	2009	Variation
	Voir annexe, chiffre			
Résultat de l'or	21	5 836,3	7 338,1	-1 501,8
Résultat des positions en monnaies étrangères	22	-26 492,5	2 573,1	-29 065,6
Résultat des positions en francs	23	70,9	281,3	-210,4
Autres résultats	24	28,2	23,3	+4,9
Résultat brut		-20 557,1	10 215,8	-30 772,9
Charges afférentes aux billets de banque		-21,4	-40,7	+19,3
Charges de personnel	25, 26	-116,4	-117,0	+0,6
Autres charges d'exploitation	27	-73,6	-67,3	-6,3
Amortissements sur les immobilisations corporelles	10	-38,7	-35,8	-2,9
Résultat de l'exercice		-20 807,1	9 955,0	-30 762,1
Attribution à la provision pour réserves monétaires		-724,2	-3 054,9	+2 330,7
Bénéfice annuel distribuable		-21 531,3	6 900,1	-28 431,4
Prélèvement sur la réserve (+)/attribution à la réserve (-) pour distributions futures		+24 032,8	-4 398,6	+28 431,4
Bénéfice à distribuer – Montant total		2 501,5	2 501,5	-
dont				
versement d'un dividende de 6%		1,5	1,5	-
distribution à la Confédération et aux cantons (selon convention du 14 mars 2008)		2 500,0	2 500,0	-

3 Variation des fonds propres (maison mère)

En millions de francs

	Capital-actions	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Résultat de l'exercice	Total
Fonds propres au 1^{er} janvier 2009	25,0	40 275,3	22 871,7	-4 729,1	58 442,9
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		1 006,9		-1 006,9	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-8 237,5	8 237,5	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 500,0	-2 500,0
Résultat de l'exercice				9 955,0	9 955,0
Fonds propres au 31 décembre 2009 (avant affectation du bénéfice)	25,0	41 282,2	14 634,2	9 955,0	65 896,4
Fonds propres au 1^{er} janvier 2010	25,0	41 282,2	14 634,2	9 955,0	65 896,4
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		3 054,9		-3 054,9	
Attribution à la réserve pour distributions futures			4 398,6	-4 398,6	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 500,0	-2 500,0
Résultat de l'exercice				-20 807,1	-20 807,1
Fonds propres au 31 décembre 2010 (avant affectation du bénéfice)	25,0	44 337,1	19 032,8	-20 807,1	42 587,8
Proposition d'affectation du bénéfice					
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		724,2		-724,2	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-24 032,8	24 032,8	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 500,0	-2 500,0
Fonds propres après affectation du bénéfice	25,0	45 061,3	-5 000,0	-	40 086,3

4 Annexe aux comptes annuels (maison mère) au 31 décembre 2010

4.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Généralités

Principes

Les présents comptes annuels ont été établis conformément à la loi sur la Banque nationale (LBN) et au code des obligations (CO).

Modifications d'une année à l'autre

Par rapport à l'exercice précédent, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont restés inchangés, et aucun nouveau poste n'a été ajouté au bilan. Les postes sans solde ni mouvement en 2010 et en 2009 ne sont pas mentionnés.

Saisie des opérations

Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations conclues jusqu'au 31 décembre 2010, avec valeur postérieure à cette date, figurent dans les opérations hors bilan.

Délimitation des résultats dans le temps

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

Impôts sur les bénéfices

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Transactions avec des parties liées

Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent influencer sur les décisions de la BNS en matière financière et opérationnelle. Les services bancaires pour les membres de la Direction sont fournis aux conditions usuelles dans ce secteur. Les membres du Conseil de banque ne bénéficient d'aucun service bancaire.

Bilan et compte de résultat

Principes d'évaluation

L'or et les instruments financiers négociables sont portés au bilan à leur juste valeur (*fair value*). La juste valeur correspond au montant auquel un bien peut être échangé ou une dette réglée entre des partenaires compétents et indépendants. S'il existe un marché efficace en termes de prix et liquide, la juste valeur découle du prix donné par ce marché. En l'absence d'un tel marché, la juste valeur est déterminée sur la base d'un modèle d'évaluation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés. Les autres postes figurent au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

La conversion en francs des positions en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

Or

Les avoirs en or sont constitués de lingots et de pièces. L'or est stocké à divers endroits, en Suisse et à l'étranger. Il est évalué à sa valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent ainsi que les gains issus des ventes d'or sont saisis dans le résultat de l'or.

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille d'actifs, la Banque nationale prête une partie de son stock d'or à des établissements financiers de premier ordre, suisses et étrangers. Elle perçoit des intérêts sur ces opérations. Les prêts d'or sont couverts par des garanties. Le risque encouru sur le prix de l'or est assumé par la Banque nationale. Les prêts d'or figurent au bilan dans les créances résultant d'opérations sur or et sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et les intérêts sont saisis dans le résultat de l'or.

**Créances résultant
d'opérations sur or**

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) et d'avoirs (comptes à vue, avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe et pensions de titres). Les titres, qui constituent la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les avoirs le sont à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les gains et pertes résultant d'une réévaluation aux valeurs de marché, le produit des intérêts, les dividendes et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Placements de devises

Des prêts de titres sont également conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du propre portefeuille sont prêtés contre remise de garanties appropriées. La Banque nationale perçoit des intérêts sur ces prêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent dans le poste *Placements de devises*; leur montant est mentionné dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Les pensions de titres contre monnaies étrangères, qui sont effectuées à des fins de placement, figurent elles aussi sous ce poste.

La position de réserve au FMI correspond à la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale. La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). Une tranche de la quote-part n'a pas été transférée au FMI; elle est maintenue sur un compte à vue. Le FMI peut disposer en tout temps de ces avoirs en francs. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant d'une nouvelle évaluation de cette position sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Position de réserve au FMI

Les moyens de paiement internationaux portent sur des DTS au FMI. Il s'agit notamment des DTS que le FMI a alloués à la Suisse en tant que pays membre et des créances résultant de l'accord bilatéral d'échange (*two-way arrangement*) avec le FMI, accord qui avait fait l'objet d'une adaptation. Les avoirs à vue en DTS sont rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

**Moyens de paiement
internationaux**

L'engagement découlant de l'allocation est porté au passif du bilan en tant que contrepartie des DTS alloués par le FMI.

Crédits d'aide monétaire

Au titre de la coopération internationale, la Suisse peut participer, en accordant une tranche, à des aides à la balance des paiements à moyen terme, mises sur pied par le FMI. Elle peut également accorder, sur une base bilatérale, des crédits d'aide monétaire à des pays se heurtant à des difficultés de balance des paiements. Les créances résultant de la facilité élargie de crédit du FFRPC (fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance) figuraient sous ce poste au 31 décembre 2010. Le FFRPC, un compte de fiducie administré par le FMI, permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays en développement à faible revenu. La Confédération donne à la Banque nationale une garantie portant sur les intérêts et le capital, tant pour les crédits bilatéraux que pour la contribution de la Suisse au compte de prêts du FFRPC. Ces crédits sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères. En outre, deux lignes de crédit sont ouvertes en faveur du FMI dans le cadre des accords généraux d'emprunt (AGE) et des nouveaux accords d'emprunt (NAE). Ces lignes de crédit, qui sont prévues pour des cas particuliers et ne bénéficient pas d'une garantie de la Confédération, n'ont pas été utilisées par le FMI et figurent par conséquent uniquement dans les engagements irrévocables.

Avoirs résultant de swaps

A partir d'octobre 2008, la Banque nationale a mis des francs contre des euros à la disposition de banques centrales et de banques commerciales suisses et étrangères. Les avoirs en euros sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères. Ce type de swaps n'est plus conclu depuis début 2010.

Créances en francs résultant de pensions de titres

Par des pensions de titres contre francs, la Banque nationale fournit des liquidités au marché monétaire en francs, mais aussi résorbe des liquidités excédentaires.

Les créances résultant de pensions de titres sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des positions en francs. Fin 2010, la BNS ne détenait plus aucune créance en francs résultant de pensions de titres.

Créances sur les correspondants en Suisse

Les correspondants en Suisse contribuent à équilibrer les besoins régionaux en numéraire et couvrent les besoins d'offices fédéraux et d'entreprises proches de la Confédération (Poste, CFF). Il en résulte des créances à court terme, qui sont rémunérées au taux de l'argent au jour le jour. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des positions en francs. L'équilibrage des besoins en numéraire entre banques et offices de poste par le système des correspondants en Suisse a été supprimé fin mai 2010.

Titres en francs

Les titres en francs sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ils sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus en sus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts sont saisis dans le résultat des positions en francs.

Dans le cadre des mesures arrêtées à l'automne 2008 en vue de renforcer le système financier suisse, la Banque nationale a octroyé un prêt, assorti de garanties, au fonds de stabilisation. Ce prêt est réduit par des remboursements partiels. Sa durée totale peut être portée de huit à douze ans en deux étapes. Le prêt figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus en sus, déduction faite d'éventuels correctifs de valeur. Un correctif de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable du prêt et le montant vraisemblablement recouvrable, compte tenu du risque de contrepartie et du produit net découlant de la réalisation d'éventuelles garanties. Les produits et les charges (produit des intérêts, gains et pertes découlant de la conversion en francs) sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Les garanties du prêt sont constituées des placements du fonds de stabilisation. Il s'agit en particulier d'actifs adossés à des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux aux Etats-Unis. Le portefeuille contient en outre d'autres instruments financiers – des Etats-Unis, d'Europe et du Japon – couverts par différents types de créances. Enfin, la Banque nationale dispose d'une option (warrant) lui permettant d'acquérir 100 millions d'actions UBS à leur valeur nominale (0,10 franc par action), qu'elle peut exercer si le prêt n'est pas remboursé dans son intégralité.

Les billets neufs, qui n'ont pas encore été mis en circulation, sont portés à l'actif du bilan, à leur prix d'acquisition, sous le poste *Billets de banque en stock*. Ce poste englobe en outre les coûts de développement qui sont activables. Dès qu'un billet est mis pour la première fois en circulation, les coûts activés correspondants grèvent les charges afférentes aux billets de banque.

Billets de banque en stock

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction, les logiciels et les autres immobilisations corporelles. L'entretien courant grève les autres charges d'exploitation. Les investissements générateurs de plus-values pour les immeubles sont activés à partir de 100 000 francs. Les logiciels – qu'ils aient été acquis ou développés par la BNS – font l'objet d'une évaluation individuelle et sont, le cas échéant, portés au bilan. Pour les autres immobilisations corporelles, la limite d'activation est de 20 000 francs. Les acquisitions inférieures à ce montant grèvent directement le poste *Autres charges d'exploitation*. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Immobilisations corporelles

Période d'amortissement

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction ¹	aucun amortissement
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 12 ans

¹ Une fois achevées, les immobilisations en cours de construction sont transférées, dès leur mise en exploitation, dans la catégorie des immobilisations corporelles qu'elles concernent.

L'actualité de la valeur est réexaminée régulièrement. Si une diminution de valeur est constatée, un amortissement non planifié est effectué. Les amortissements planifiés et non planifiés sont portés à la charge du compte de résultat, dans le poste *Amortissements sur les immobilisations corporelles*.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont saisis dans le poste *Autres résultats*.

Participations

Les participations sont en principe évaluées à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur économiquement justifiés. La participation dans Orell Füssli Holding, Zurich, entreprise associée, est toutefois évaluée selon la méthode de la mise en équivalence. Les produits tirés des participations entrent dans *Autres résultats*.

Instruments financiers dérivés

Pour gérer ses réserves monétaires, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises, à des options sur devises, à des dérivés de crédit, à des *futures* et à des swaps de taux d'intérêt. Ces opérations servent à gérer le positionnement sur le marché en matière d'actions, de taux d'intérêt, de risques de crédit et de monnaies (voir «Risques découlant d'instruments financiers», pages 157 ss).

Sous les instruments financiers dérivés figurent également les éléments suivants: l'option d'achat GP, soit l'engagement envers UBS de lui vendre la participation à StabFund (GP) AG; le warrant, c'est-à-dire le droit d'acheter 100 millions d'actions UBS; enfin, l'option de rachat, à savoir le droit d'exiger le rachat du fonds de stabilisation si un changement devait intervenir dans le contrôle d'UBS.

Dans la mesure du possible, les instruments financiers dérivés sont évalués à leur valeur de marché. Si celle-ci fait défaut, une évaluation selon la juste valeur est calculée à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les valeurs de remplacement positives et négatives figurent au bilan dans les autres actifs et les autres passifs. L'option d'achat GP, l'option de rachat et le warrant sont évalués quant à eux selon le principe de la valeur la plus basse. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Comptes de régularisation

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément les comptes de régularisation. Vu leur importance relative, ces éléments figurent dans les autres actifs et les autres passifs et font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Billets de banque en circulation

Tous les billets de banque émis par la Banque nationale – billets de la série actuelle et billets rappelés, mais encore échangeables des précédentes séries – figurent sous ce poste à leur valeur nominale.

Comptes de virement des banques en Suisse

Les avoirs en francs que les banques en Suisse détiennent en comptes de virement jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale. Ils servent également au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Il s'agit de comptes à vue non rémunérés. Ces comptes figurent au bilan à leur valeur nominale.

La Banque nationale tient un compte à vue rémunéré pour la Confédération. La limite de rémunération est fixée à 200 millions de francs. En outre, la Confédération peut constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale, dépôts qui sont rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

**Engagements envers
la Confédération**

La Banque nationale tient des comptes à vue pour des banques et des institutions étrangères. Ces comptes, qui servent à effectuer des paiements en francs, ne sont pas rémunérés et figurent au bilan à leur valeur nominale.

**Comptes de virement
de banques et d'institutions
étrangères**

Les autres engagements à vue comprennent principalement les comptes de virement du secteur non bancaire et les comptes des collaborateurs, des retraités et des institutions de prévoyance en faveur du personnel de la Banque. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

Autres engagements à vue

Par des pensions de titres contre francs, la Banque nationale fournit des liquidités au marché monétaire en francs, mais aussi résorbe des liquidités excédentaires.

**Engagements en francs
résultant de pensions
de titres**

En mettant des titres en pension, la Banque nationale retire des liquidités excédentaires du marché monétaire en francs. Les engagements qui en résultent sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs.

En vue de résorber des liquidités, la Banque nationale a émis des titres de créance qui sont libellés en francs et productifs d'intérêts (Bons de la BNS). La fréquence, la durée et le montant des émissions sont fixés en fonction des besoins dans la gestion du marché monétaire. La Banque nationale a en outre émis des titres de créance libellés en dollars des Etats-Unis (Bons de la BNS - USD) pour refinancer le prêt octroyé au fonds de stabilisation. Fin 2010, tous les titres de créance en dollars des Etats-Unis avaient été remboursés. Les propres titres de créance sont évalués à leur prix d'émission, auquel s'ajoute la part cumulée du disagio (celui-ci est réparti sur la durée de l'émission). Les charges d'intérêts grèvent le résultat des positions en francs ou celui des positions en monnaies étrangères.

Propres titres de créance

Il s'agit de divers engagements à vue et à court terme ainsi que de pensions de titres conclues dans le cadre de la gestion des placements de devises. Ces engagements sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

**Engagements en monnaies
étrangères**

Ce poste englobe l'engagement envers le FMI, qui résulte des DTS alloués à la Suisse. Il est rémunéré à un taux d'intérêt identique à celui qui est appliqué aux DTS octroyés à la Suisse. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

**Contrepartie des DTS
alloués par le FMI**

Une provision est constituée, conformément au principe de prudence, pour tous les engagements reconnaissables résultant d'événements passés. La provision pour exploitation comprend la provision pour réorganisations et d'autres provisions. La provision pour réorganisations couvre des engagements pour des prestations financières en faveur de collaboratrices et de collaborateurs qui ont été mis à la préretraite.

Provision pour exploitation

**Provision pour réserves
monétaires**

En vertu de l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit tenir compte de l'évolution de l'économie suisse. La provision pour réserves monétaires, fondée sur une loi spéciale, est assimilable aux fonds propres et figure dans le tableau récapitulatif de la variation des fonds propres (voir page 125). Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Le Conseil de banque fixe chaque année le montant de cette provision.

**Réserve pour distributions
futures**

Abstraction faite du dividende qui ne peut dépasser 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant, après la constitution de provisions suffisantes, revient à la Confédération et aux cantons. La distribution annuelle des bénéfices est réglée, à l'avance et pour une période déterminée, dans une convention passée entre le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. La réserve pour distributions futures représente les bénéfices non encore distribués. Elle peut aussi être négative.

Institutions de prévoyance

Les plans de prévoyance sont groupés dans deux institutions avec primauté des prestations, la Caisse de pensions et la Fondation de prévoyance. La Banque nationale et le personnel versent des cotisations. Les cotisations ordinaires du personnel s'élèvent, en fonction de l'âge, à 7% ou à 7,5%, et celles de la Banque, à 14% ou à 15% du salaire assuré. Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure au passif en tant qu'engagement.

Cours de conversion

Cours de conversion des monnaies étrangères et prix de l'or

	31.12.2010 Francs	31.12.2009 Francs	Variation En %
1 euro (EUR)	1,2494	1,4853	-15,9
1 dollar des Etats-Unis (USD)	0,9327	1,0336	-9,8
100 yens japonais (JPY)	1,1479	1,1142	+3,0
1 dollar canadien (CAD)	0,9348	0,9855	-5,1
1 livre sterling (GBP)	1,4529	1,6723	-13,1
1 dollar australien (AUD)	0,9495	0,9276	+2,4
100 couronnes danoises (DKK)	16,7600	19,9600	-16,0
100 couronnes suédoises (SEK)	13,9100	14,5000	-4,1
1 dollar de Singapour (SGD)	0,7283	0,7371	-1,2
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,4405	1,6155	-10,8
1 kilogramme d'or	42 289,16	36 687,03	+15,3

4.2 Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat

Or

Chiffre 01

Ventilation selon le genre	31.12.2010		31.12.2009	
	En tonnes	En millions de francs	En tonnes	En millions de francs
Lingots	986,0	41 698,3	908,4	33 325,9
Pièces d'or	39,0	1 650,7	39,0	1 432,1
Total ¹	1 025,1	43 349,0	947,4	34 757,9

1 Il convient de tenir compte également des prêts d'or figurant sous le chiffre 02.

Créances résultant d'opérations sur or

Chiffre 02

	31.12.2010		31.12.2009	
	En tonnes	En millions de francs	En tonnes	En millions de francs
Créances résultant de prêts d'or gagés ¹	14,9	634,9	92,6	3 423,0
Créances en comptes métal	0,1	3,9	0,1	4,7
Total	15,0	638,9	92,7	3 427,7

1 Par des titres pouvant être mis en pension d'une valeur de marché de 657,2 millions de francs (2009: 3 565 millions).

Placements de devises

Chiffre 03

Ventilation selon la catégorie de placements En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	452,7	409,9	+42,8
Dépôts à terme	404,5	33,5	+371,0
Reverse repos	1 067,5	–	+1 067,5
Papiers monétaires	1 249,3	815,7	+433,6
Obligations ¹	179 209,2	86 477,7	+92 731,5
Titres de participation	21 426,5	6 943,4	+14 483,1
Total	203 809,6	94 680,2	+109 129,4

1 Dont 275,4 millions de francs (2009: 183,6 millions) mobilisés pour des prêts de titres.

Ventilation selon la catégorie de débiteurs En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Etats	173 179,9	80 980,4	+92 199,5
Institutions monétaires ¹	963,3	872,6	+90,7
Entreprises	29 666,5	12 827,2	+16 839,3
Total	203 809,6	94 680,2	+109 129,4

¹ BRI, banques centrales et banques multilatérales de développement.

Ventilation selon la monnaie ¹ En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Euro	111 956,3	55 021,7	+56 934,6
Dollar des Etats-Unis	50 632,0	28 523,6	+22 108,4
Yen japonais	20 708,2	5 050,2	+15 658,0
Dollar canadien	8 439,0	1 205,6	+7 233,4
Livre sterling	6 334,7	4 877,9	+1 456,8
Dollar australien	2 673,8	0,8	+2 673,0
Couronne danoise	1 002,9	0,2	+1 002,7
Couronne suédoise	1 032,6	0,1	+1 032,5
Dollar de Singapour	1 029,8	-	+1 029,8
Autres monnaies	0,3	0,1	+0,2
Total	203 809,6	94 680,2	+109 129,4

¹ Sans les dérivés sur devises. Une ventilation tenant compte des dérivés sur devises figure sous «Risques découlant d'instruments financiers», pages 157 ss.

Chiffre 04

Position de réserve au FMI

En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Quote-part de la Suisse au FMI ¹	4 982,6	5 587,6	-605,0
./. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale	-3 915,0	-4 356,9	+441,9
Total	1 067,7	1 230,8	-163,1

¹ 3 458,5 millions de DTS; la variation est due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Crédits d'aide monétaire

Chiffre 05

En millions de francs	31.12.2010		31.12.2009		Variation
Crédit FFRPC ¹	-		11,6		-11,6
Crédit FFRPC intérimaire ^{1,2}	300,4		337,3		-36,9
Total	300,4		348,9		-48,5

1 En 2009, facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

2 Pour la part non utilisée, voir chiffre 29, page 149.

Avoirs résultant de swaps devises contre francs

Chiffre 06

Ventilation selon la catégorie de contreparties En millions	31.12.2010		31.12.2009		Variation
	Euros	Francs	Francs		
Banques centrales	-	-	2 671,5		-2 671,5
Banques commerciales	-	-	-		-
Intérêts courus	-	-	0,2		-0,2
Total	-	-	2 671,6		-2 671,6

Titres en francs

Chiffre 07

Ventilation selon la catégorie de débiteurs En millions de francs	31.12.2010		31.12.2009		Variation
Etats	1 509,1		1 512,3		-3,2
Entreprises	1 988,3		5 030,4		-3 042,1
Total	3 497,4		6 542,7		-3 045,3

Ventilation de la catégorie «Etats» En millions de francs	31.12.2010		31.12.2009		Variation
Confédération suisse	867,0		963,8		-96,8
Cantons et communes	355,7		303,8		+51,9
Etats étrangers	286,4		244,7		+41,7
Total	1 509,1		1 512,3		-3,2

Ventilation de la catégorie «Entreprises» En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Centrales suisses de lettres de gage	546,6	3 219,1	-2 672,5
Autres entreprises suisses ¹	79,4	430,9	-351,5
Entreprises étrangères ²	1 362,2	1 380,3	-18,1
Total	1 988,3	5 030,4	-3 042,1

1 Organisations internationales ayant leur siège en Suisse et entreprises suisses.

2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

Chiffre 08

Prêt au fonds de stabilisation

En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Créances à court terme	0,7	3,2	-2,5
Prêt en dollars des Etats-Unis ¹	8 983,1	16 508,8	-7 525,7
Prêt en euros ¹	706,5	1 392,5	-686,0
Prêt en livres sterling ¹	1 890,3	2 755,4	-865,1
Prêt en yens japonais ¹	205,5	334,2	-128,7
Total²	11 786,1	20 994,1	-9 208,0

1 Rémunéré au Libor à un mois, majoré de 250 points de base.

2 Avec déclaration de postposition à hauteur de 1,9 milliard de dollars des Etats-Unis sur le prêt (2009: 1,9 milliard).

Chiffre 09

Billets de banque en stock

En millions de francs	Billets de banque en stock
Etat au 1 ^{er} janvier 2009	136,5
Entrées	10,6
Sorties	-39,9
Etat au 31 décembre 2009	107,2
Etat au 1 ^{er} janvier 2010	107,2
Entrées	24,8
Sorties	-21,0
Etat au 31 décembre 2010 ¹	110,9

1 Dont 14 millions de francs d'avances.

Immobilisations corporelles

Chiffre 10

En millions de francs	Terrains et bâtiments ¹	Immobilisations en cours de construction	Logiciels	Autres immobilisations corporelles ²	Total
-----------------------	------------------------------------	--	-----------	---	-------

Valeurs d'acquisition

Au 1 ^{er} janvier 2010	500,4	1,0	30,7	60,9	593,0
Entrées	2,6	9,1	12,8	5,3	29,7
Sorties	-0,0	-	-1,6	-2,8	-4,4
Reclassements	0,6	-0,6	-	-	
Au 31 décembre 2010	503,6	9,5	41,9	63,3	618,3

Correctifs de valeur cumulés

Au 1 ^{er} janvier 2010	167,0		12,8	48,0	227,8
Amortissements planifiés	19,5		12,9	6,3	38,7
Sorties			-1,6	-2,8	-4,4
Reclassements					
Au 31 décembre 2010	186,5		24,1	51,5	262,0

Valeurs comptables nettes

Au 1 ^{er} janvier 2010	333,5	1,0	17,9	12,8	365,2
Au 31 décembre 2010	317,1	9,5	17,8	11,8	356,3

1 Assurance bâtiments – Valeur assurée: 429,2 millions de francs (2009: 409 millions).

2 Assurance choses – Valeur assurée: 56,5 millions de francs (2009: 56,5 millions).

Participations

En millions de francs	Orell Füssli ¹	BRI ²	Divers	Total
Quote-part de participation	33%	3%		
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2009	57,0	90,2	0,8	148,0
Investissements ³	-	-	0,8	0,8
Désinvestissements	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché	-0,2	-	-0,8	-1,0
Valeur comptable au 31 décembre 2009	56,7	90,2	0,8	147,8
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2010	56,7	90,2	0,8	147,8
Investissements	-	-	-	-
Désinvestissements	-	-	-	-
Variation de la valeur de marché	-1,5	-	-	-1,5
Valeur comptable au 31 décembre 2010	55,2	90,2	0,8	146,3

1 Orell Füssli Holding SA, maison mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, qui fabrique les billets de banque suisses.

2 La participation à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) est détenue pour des raisons de coopération monétaire internationale.

3 Participations à StabFund (GP) AG et à LiPro (LP) AG à hauteur de leur capital-actions qui est, pour chacune, de 0,1 million de francs. StabFund (GP) AG a reçu de la BNS, à titre d'avance, la prime reçue d'UBS pour l'option d'achat.

Autres actifs

En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Pièces ¹	135,1	115,3	+19,8
Espèces en monnaies étrangères	1,0	1,1	-0,1
Autres créances	0,3	29,1	-28,8
Comptes de régularisation (actifs)	2,5	4,8	-2,3
Chèques et effets (à l'encaissement)	0,1	0,1	+0,0
Valeurs de remplacement positives ²	83,0	65,7	+17,3
Total	222,0	216,1	+5,9

1 Pièces courantes que la BNS a acquises de Swissmint en vue de les mettre en circulation.

2 Gains non réalisés sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 32, page 152).

Billets de banque en circulation

Chiffre 13

Ventilation selon l'émission En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
8 ^e émission	50 178,0	48 596,3	+1 581,7
6 ^e émission ¹	1 320,0	1 369,9	-49,9
Total	51 498,0	49 966,2	+1 531,8

1 La BNS est tenue d'accepter les billets de cette émission à l'échange jusqu'au 30 avril 2020; la 7^e émission, conçue comme série de réserve, n'a jamais été mise en circulation.

Engagements envers la Confédération

Chiffre 14

En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Engagements à vue	847,1	2 582,6	-1 735,5
Engagements à terme	4 500,1	3 600,1	+900,0
Total	5 347,2	6 182,7	-835,5

Autres engagements à vue

Chiffre 15

En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Comptes de virement du secteur non bancaire	1 588,2	3 064,9	-1 476,7
Comptes de dépôts ¹	251,0	221,1	+29,9
Engagements découlant de chèques bancaires ²	0,0	0,0	+0,0
Total	1 839,2	3 286,0	-1 446,8

1 Essentiellement des comptes de collaborateurs, de retraités et des institutions de prévoyance de la BNS. Au 31 décembre 2010, les engagements en comptes courants envers les institutions de prévoyance s'élevaient à 54,6 millions de francs (2009: 57,8 millions).

2 Chèques tirés sur la BNS, mais non encore encaissés.

Propres titres de créance

Chiffre 16

En millions	31.12.2010 Dollars des Etats-Unis	Francs	31.12.2009 Francs	Variation
En francs (Bons de la BNS)		107 869,6	7 788,0	+100 081,6
En dollars des Etats-Unis (Bons de la BNS – USD)	-	-	19 685,1	-19 685,1
Total	-	107 869,6	27 473,1	+80 396,5

Engagements en monnaies étrangères

En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Engagements à vue	1,3	2,9	-1,6
Engagements résultant de pensions de titres ¹	1 067,4	-	+1 067,4
Autres engagements en monnaies étrangères	-	1 447,3	-1 447,3
Total	1 068,7	1 450,1	-381,4

1 En rapport avec la gestion des placements de devises.

Autres passifs

En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Autres engagements	15,6	15,6	+0,0
Comptes de régularisation (passifs)	11,7	6,8	+4,9
Valeurs de remplacement négatives ¹	64,7	36,1	+28,6
Total	92,0	58,5	+33,5

1 Pertes non réalisées sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 32, page 152).

Provision pour exploitation

En millions de francs	Provision pour réorganisations	Autres provisions	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2009	5,2	1,0	6,2
Constitution	1,1	0,1	1,2
Affectation	-1,7	-	-1,7
Dissolution	-0,2	-	-0,2
Valeur comptable au 31 décembre 2009	4,4	1,1	5,5
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2010	4,4	1,1	5,5
Constitution	0,2	0,1	0,3
Affectation	-2,2	-0,1	-2,3
Dissolution	-0,0	-	-0,0
Valeur comptable au 31 décembre 2010	2,4	1,1	3,5

Action

	2010	2009
Capital-actions, en francs	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale de l'action, en francs	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000
Symbol/ISIN ¹	SNBN/CH0001319265	
Cours de clôture au 31 décembre, en francs	990	994
Capitalisation boursière, en francs	99 000 000	99 400 000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	1 075	1 075
Cours le plus bas de l'année, en francs	956	810
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	21	21

1 L'action de la BNS est cotée au segment principal de SIX Swiss Exchange.

Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2010

	Nombre d'actions	En % des actions inscrites au registre
2 236 actionnaires particuliers	32 764	38,11¹
dont 1 901 actionnaires possédant chacun de 1 à 10 actions		
dont 302 actionnaires possédant chacun de 11 à 100 actions		
dont 13 actionnaires possédant chacun de 101 à 200 actions ²		
dont 20 actionnaires possédant chacun plus de 200 actions ²		
77 actionnaires de droit public	53 212	61,89
dont 26 cantons possédant	38 981	
dont 24 banques cantonales possédant	13 673	
dont 27 autres collectivités et établissements de droit public possédant	558	
Total: 2 313 actionnaires inscrits au registre et possédant³	85 976⁴	100
Demandes de transfert en suspens ou attendues pour	14 024	
Total des actions	100 000	

1 11,14% étaient en mains de personnes morales et 26,97% en mains de personnes physiques.
La part des droits de vote revenant aux actionnaires particuliers s'élevait à 21,13%.

2 Le droit de vote est limité à 100 actions.

3 En 2010, le nombre d'actionnaires a augmenté de 10, et celui des actions inscrites au registre a diminué de 3 465.

4 Dont 9 659 actions en mains étrangères (part des droits de vote: 1,42%).

Importants actionnaires de droit public

	31.12.2010		31.12.2009	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%
Canton de Vaud	3 401	3,40%	3 401	3,40%
Canton de Saint-Gall	3 002	3,00%	3 002	3,00%

Importants actionnaires particuliers¹

	31.12.2010		31.12.2009	
	Nombre d'actions	Quote-part de participation	Nombre d'actions	Quote-part de participation
Theo Siegert, Düsseldorf	5 550	5,55%	4 995	4,99%

¹ N'étant pas actionnaires de droit public, ils sont soumis aux restrictions légales (art. 26 LBN); leur droit de vote est ainsi limité à 100 actions.

Chiffre 21

Résultat de l'or

Ventilation selon le genre En millions de francs	2010	2009	Variation
Gain/perte résultant de l'évaluation au prix du marché	5 826,8	7 329,4	-1 502,6
Produit des intérêts sur prêts d'or	9,5	8,8	+0,7
Total	5 836,3	7 338,1	-1 501,8

Chiffre 22

Résultat des positions en monnaies étrangères

Ventilation selon la provenance En millions de francs	2010	2009	Variation
Placements de devises	-24 927,1	2 332,9	-27 260,0
Position de réserve au FMI	-126,4	-29,1	-97,3
Moyens de paiement internationaux	-1,1	-0,7	-0,4
Crédits d'aide monétaire	-36,0	-0,5	-35,5
Propres titres de créance	-502,2	1 969,5	-2 471,7
Engagements en monnaies étrangères	-52,1	107,5	-159,6
Autres positions en monnaies étrangères ¹	-847,5	-1 806,5	+959,0
Total	-26 492,5	2 573,1	-29 065,6

¹ Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

Ventilation selon le genre En millions de francs	2010	2009	Variation
Produit des intérêts ¹	5 107,4	3 262,9	+1 844,5
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	-692,1	-96,5	-595,6
Charges d'intérêts	-60,6	-122,3	+61,7
Produit des dividendes	320,6	189,4	+131,2
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	1 542,1	1 163,1	+379,0
Gains/pertes de change	-32 699,6	-1 807,7	-30 891,9
Frais de gestion, droits de garde et autres frais	-10,3	-15,9	+5,6
Total	-26 492,5	2 573,1	-29 065,6

1 Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

Ventilation du résultat global selon la monnaie En millions de francs	2010	2009	Variation
Euro ¹	-18 665,6	1 588,8	-20 254,4
Dollar des Etats-Unis ¹	-6 219,3	-59,4	-6 159,9
Yen japonais ¹	-466,4	-71,0	-395,4
Dollar canadien	-335,7	242,6	-578,3
Livre sterling ¹	-480,7	907,0	-1 387,7
Dollar australien	37,1	0,1	+37,0
Couronne danoise	-91,2	-0,0	-91,2
Couronne suédoise	-57,4	0,0	-57,4
Dollar de Singapour	-43,5	-	-43,5
DTS	-163,5	-30,3	-133,2
Autres monnaies	-6,2	-4,8	-1,4
Total	-26 492,5	2 573,1	-29 065,6

1 Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie En millions de francs	2010	2009	Variation
Euro ¹	-21 202,4	-1 106,0	-20 096,4
Dollar des Etats-Unis ¹	-8 931,9	-1 124,8	-7 807,1
Yen japonais ¹	-670,9	-244,7	-426,2
Dollar canadien	-619,7	155,5	-775,2
Livre sterling ¹	-1 020,2	550,4	-1 570,6
Dollar australien	61,7	0,0	+61,7
Couronne danoise	-91,6	-0,0	-91,6
Couronne suédoise	-24,6	0,0	-24,6
Dollar de Singapour	-31,4	-	-31,4
DTS	-168,6	-38,4	-130,2
Autres monnaies	0,0	0,0	-0,0
Total	-32 699,6	-1 807,7	-30 891,9

1 Y compris le produit des intérêts sur le prêt au fonds de stabilisation.

Chiffre 23

Résultat des positions en francs

Ventilation selon la provenance En millions de francs	2010	2009	Variation
Titres en francs	239,7	272,2	-32,5
Pensions de titres visant à injecter des liquidités en francs	3,4	35,2	-31,8
Pensions de titres visant à résorber des liquidités en francs	-14,1	-	-14,1
Autres avoirs	0,0	0,3	-0,3
Engagements envers la Confédération	-5,3	-7,0	+1,7
Propres titres de créance	-146,3	-12,2	-134,1
Autres engagements à vue	-6,5	-7,3	+0,8
Total	70,9	281,3	-210,4

Ventilation selon le genre En millions de francs	2010	2009	Variation
Produit des intérêts	139,9	194,0	-54,1
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	110,3	119,8	-9,5
Charges d'intérêts	-120,9	-17,0	-103,9
Frais de négoce, droits de garde et autres frais	-58,4	-15,5	-42,9
Total	70,9	281,3	-210,4

Autres résultats

Chiffre 24

En millions de francs	2010	2009	Variation
Produit des commissions	14,2	15,4	-1,2
Charges de commissions	-12,7	-13,9	+1,2
Produit des participations	18,9	11,9	+7,0
Produit des immeubles	3,8	4,1	-0,3
Autres produits	4,0 ¹	5,9	-1,9
Total	28,2	23,3	+4,9

1 Dont 0,8 million de francs résultant de la cession d'immobilisations corporelles.

Charges de personnel

Ventilation selon le genre En millions de francs	2010	2009	Variation
Salaires, traitements et allocations	90,4	89,2	+1,2
Assurances sociales	17,7	19,4	-1,7
Autres charges afférentes au personnel ¹	8,2	8,4	-0,2
Total	116,4	117,0	-0,6

1 Diverses prestations sociales, charges afférentes au développement du personnel, à la formation, au recrutement, à des rencontres organisées pour le personnel, etc.

Rétribution des membres du Conseil de banque ¹ En milliers de francs	2010	2009	Variation
Hansueli Raggenbass, président ^{2,3}	145,0	150,6	-5,6
Jean Studer, vice-président ^{2,3}	70,0	75,6	-5,6
Gerold Bühler ²	45,0	45,0	-
Monika Bütler (à partir du 30.4.2010)	30,0	-	+30,0
Rita Fuhrer (jusqu'au 30.4.2010)	15,0	45,0	-30,0
Konrad Hummler ⁵	50,6	53,4	-2,8
Armin Jans ^{3,4}	56,2	59,0	-2,8
Daniel Lampart ⁵	50,6	53,4	-2,8
Franz Marty (jusqu'au 30.4.2010) ⁴	17,8	59,0	-41,2
Laura Sadis	45,0	45,0	-
Olivier Steimer (à partir du 17.4.2009) ⁵	50,6	32,8	+17,8
Ernst Stocker (à partir du 1.5.2010) ⁴	32,8	-	+32,8
Fritz Studer ⁴	56,2	59,0	-2,8
Alexandre Swoboda (jusqu'au 17.4.2009) ^{3,5}	-	23,4	-23,4
Total	664,8	701,2	-36,4

1 Conformément au règlement relatif à la rémunération. Les séances de comité qui n'ont pas lieu le même jour que les séances du Conseil de banque sont indemnisées à hauteur de 2 800 francs par jour de séance. Un montant de 2 800 francs par jour ou de 1 400 francs par demi-jour est versé pour indemniser des tâches spéciales.

2 Membre du Comité de rémunération.

3 Membre du Comité de nomination.

4 Membre du Comité d'audit.

5 Membre du Comité des risques.

Rémunération des membres de la Direction générale élargie ¹ (sans cotisations sociales/prestations) En milliers de francs	2010			2009	
	Traitement	Divers ²	Rémunération totale	Rémunération totale	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 499,3	84,1	2 583,4	2 693,6	-110,2
Philipp M. Hildebrand, président (à partir du 1.1.2010)	833,1 ³	28,8	861,9	860,8	+1,1
Thomas J. Jordan	833,1	27,6	860,8	860,8	-
Jean-Pierre Danthine	833,1	27,6	860,8	n. d.	n. d.
Jean-Pierre Roth (président jusqu'au 31.12.2009)	-	-	-	972,0 ³	n. d.
Trois membres suppléants de la Direction générale	1 242,5	68,3	1 310,8	1 379,6	-68,8
Total	3 741,8	152,4	3 894,2	4 073,2	-179,0

Rémunération des membres de la Direction générale élargie ¹ (avec cotisations sociales/prestations) En milliers de francs	2010			2009	
	Rémunération totale	Cotisations de l'employeur, plan de retraite, AVS	Total	Total	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 583,4	778,6	3 362,0	3 273,1	+88,9
Philipp M. Hildebrand, président (à partir du 1.1.2010)	861,9	132,9	994,8	1 025,3	-30,5
Thomas J. Jordan	860,8	132,9	993,7	1 025,3	-31,6
Jean-Pierre Danthine	860,8	512,8 ⁴	1 373,6	n. d.	n. d.
Jean-Pierre Roth (président jusqu'au 31.12.2009)	-	-	-	1 222,5	n. d.
Trois membres suppléants de la Direction générale	1 310,8	492,6	1 803,6	1 866,9	-63,3
Total	3 894,2	1 271,2	5 165,6	5 140,0	+25,6

1 Toutes les rémunérations sont fixées dans des règlements; voir également le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, pages 103 ss.

2 Indemnités forfaitaires de représentation, abonnement général et autres indemnités selon règlements.

3 Honoraires supplémentaires de 66 648 francs perçus en tant que membre du Conseil d'administration de la BRI.

4 Y compris rachat unique de parts non assurées de rentes.

En outre, des indemnités totalisant 175 400 francs (y compris les cotisations de l'employeur) ont été versées en 2010 à des membres de la Direction générale élargie après cessation des rapports de travail (voir page 106).

Comme tous les collaborateurs, les membres de la Direction générale élargie ont droit à des prêts hypothécaires accordés par les institutions de prévoyance et à un taux d'intérêt préférentiel, applicable jusqu'à un certain montant, pour leurs avoirs sur un compte privé à la BNS. Il n'a pas été versé d'autres indemnités au sens de l'art. 663b^{bis}, al. 1, CO.

Parmi les membres du Conseil de banque et de la Direction générale élargie, Philipp M. Hildebrand, président de la Direction générale, et Dewet Moser, membre suppléant de la Direction générale, détenaient respectivement cinq actions et une action de la BNS au 31 décembre 2010.

Engagements de prévoyance¹

Part à l'excédent de couverture issu des plans de prévoyance ² En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Excédent de couverture selon la Swiss GAAP RPC 26 ²	74,9	73,5	1,4
Part économique de la Banque nationale	-	-	-

1 Les institutions de prévoyance ne disposent d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.

2 L'excédent de couverture est utilisé en faveur des assurés. Il n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

Charges de prévoyance En millions de francs	2010	2009	Variation
Cotisations de l'employeur	11,4	13,1	-1,7
Variation de la part économique à l'excédent de couverture	-	-	-
Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel	11,4	13,1	-1,7

Autres charges d'exploitation

En millions de francs	2010	2009	Variation
Locaux	15,2	9,5	+5,7
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	14,1	14,1	-0,0
Conseils et soutiens fournis par des tiers	15,6	17,5	-1,9
Frais administratifs	15,1	14,2	+0,9
Contributions à des coûts d'exploitation ¹	7,8	6,2	+1,6
Divers	5,8	5,7	+0,1
Total	73,6	67,3	+6,3

1 Principalement des contributions en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la BNS.

4.3 Commentaire des opérations hors bilan

Facilité pour resserrements de liquidités

Chiffre 28

La facilité pour resserrements de liquidités consiste en des limites de crédit auxquelles les contreparties agréées peuvent recourir pour surmonter des resserrements passagers et inattendus de leurs liquidités. Le recours à cette facilité prend la forme d'une pension de titres au taux spécial. Les limites ouvertes maximales sont indiquées ci-dessous.

En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Limites de crédit ¹	37 486,5	35 946,5	+1 540,0
Montant utilisé	-	-	-
Montant non utilisé	37 486,5	35 946,5	+1 540,0

1 Augmentation due au relèvement des limites.

Engagements irrévocables

Chiffre 29

Il s'agit de lignes de crédit que la Banque nationale a ouvertes en faveur du Fonds monétaire international dans le cadre de la coopération internationale. Les engagements maximaux qui en résultent sont précisés ci-après.

Part non utilisée des lignes de crédit en faveur du FMI En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Moyens de paiement internationaux (two-way arrangement)	2 368,3	2 411,9	-43,6
Facilité élargie de crédit du FFRPC ¹	4,9	27,1	-22,2
Accords généraux d'emprunt (AGE) et nouveaux accords d'emprunt (NAE)	2 218,4	2 487,9	-269,5
Total	4 591,6	4 926,9	-335,3

1 En 2009, facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

Précisions sur les moyens de paiement internationaux (two-way arrangement ¹) En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Ligne de crédit	2 368,3	2 655,9	-287,6
Montant utilisé	-	244,0	-244,0
Montant non utilisé	2 368,3	2 411,9	-43,6

1 Engagement de la Banque nationale – sans garantie de la Confédération – d'acheter des DTS, contre devises, jusqu'à concurrence de 1 644 millions de DTS et de céder, contre devises, les DTS acquis.

Précisions sur la facilité élargie de crédit du FFRPC ¹ En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Ligne de crédit	360,1	403,9	-43,8 ²
Montant utilisé	355,3	376,8	-21,5
Montant non utilisé	4,9	27,1	-22,2

1 Ligne de crédit de 250 millions de DTS, limitée dans le temps, en faveur du compte de fiducie du FMI (voir chiffre 05, page 135), avec garantie de la Confédération, garantie qui porte sur le capital et les intérêts.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Précisions sur les accords généraux d'emprunt (AGE) et les nouveaux accords d'emprunt (NAE) ¹ En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Lignes de crédit	2 218,4	2 487,9	-269,5 ²
Montant utilisé	-	-	-
Montant non utilisé	2 218,4	2 487,9	-269,5

1 Lignes de crédit de 1 540 millions de DTS au total (dont 1 020 millions de DTS au maximum au titre des AGE) en faveur du FMI, pour cas particuliers, sans garantie de la Confédération (voir Compte rendu d'activité, chapitre 7.1).

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

Chiffre 30

Autres engagements hors bilan

En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Engagement de versement sur actions BRI ¹	93,0	104,3	-11,3
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing	16,0	8,3	+7,7
Engagement conditionnel lié à l'acquisition de billets de banque	72,7	80,8	-8,1
Ligne de prêt au fonds de stabilisation ²	1 968,7	3 934,6	-1 965,9
Total	2 150,4	4 128,0	-1 977,6

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

2 Engagement de financement pour engagements conditionnels du fonds de stabilisation.

Actifs mis en gage ou cédés pour couvrir des engagements de la Banque

Chiffre 31

En millions de francs	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés
Placements de devises en dollars des Etats-Unis	16,8	–	19,0	–
Placements de devises en euros	14 338,5	14 249,5	179,1	–
Titres en francs	59,0	–	94,3	–
Total¹	14 414,3	14 249,5	292,4	–

1 Garanties fournies en majorité pour des pensions de titres et des *futures*.

Instruments financiers ouverts¹

En millions de francs	31.12.2010	Valeur de remplacement		31.12.2009	Valeur de remplacement	
	Valeur des contrats	positive	négative	Valeur des contrats	positive	négative
Instruments de taux d'intérêt	24 149,6	30,4	36,3	92 940,4	8,8	4,4
Pensions de titres contre francs ²	13 550,0	-	-	8 727,0	-	-
Pensions de titres contre monnaies étrangères ²	170,9	-	-	-	-	-
Propres titres de créance ²	6 944,5	-	-	-	-	-
Contrats à terme ¹	40,4	0,0	0,0	290,9	0,0	0,3
Swaps de taux d'intérêt	2 777,5	30,2	35,9	1 680,6	8,5	4,1
<i>Futures</i>	666,3	0,2	0,4	82 241,9	0,2	0,0
Devises	3 943,8	51,8	26,6	9 348,6	56,3	30,3
Contrats à terme ¹	3 367,7	51,8	24,9	9 120,9	56,3	29,7
Options	576,0	0,0	1,7	227,7	-	0,6
Titres de participation/indices	1 014,3	0,7	0,3	1 054,8	0,7	0,0
Contrats à terme ¹	5,7	0,3	0,1	6,0	0,0	0,0
<i>Futures</i>	1 008,6	0,5	0,2	1 048,8	0,7	-
Instruments de crédit	2,2	0,0	0,0	-	-	-
<i>Credit default swaps</i>	2,2	0,0	0,0	-	-	-
Options découlant du fonds de stabilisation	12 781,8	-	1,4	21 005,8	-	1,4
Warrant ³	10,0	-	-	10,0	-	-
Option d'achat GP ⁴	1,5	-	1,4	1,5	-	1,4
Option de rachat ⁵	12 770,3	-	-	20 994,2	-	-
Total⁶	41 891,6	83,0	64,7	124 349,6	65,7	36,1

1 Y compris des opérations au comptant avec valeur l'année suivante et des contrats à terme passés en vue du financement du prêt au fonds de stabilisation.

2 Exclusivement des opérations à exécuter l'année suivante.

3 Si le prêt n'est pas intégralement remboursé, le warrant donne le droit d'acheter, à la valeur nominale de 0,10 franc chacune, 100 millions d'actions UBS.

4 La BNS a octroyé à UBS le droit de reprendre le capital-actions de StabFund (GP) AG et, par conséquent, deux parts de SNB StabFund SCPC.

5 La Banque nationale a le droit, si un changement intervient dans le contrôle d'UBS, d'exiger le rachat du fonds de stabilisation. La valeur du contrat correspond au solde du prêt, majoré du capital-actions de StabFund (GP) AG et de la moitié de la fortune nette du fonds de stabilisation.

6 Dans les contrats ouverts, la contrepartie des valeurs de remplacement est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la contrepartie (principalement la Confédération), sur la base d'un contrat écrit. Elles figurent ci-dessous à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

En millions de francs	31.12.2010	31.12.2009	Variation
Placements fiduciaires de la Confédération	214,1	250,4	-36,3
Autres placements fiduciaires	2,9	1,8	+1,1
Total	217,0	252,2	-35,2

4.4 Système de contrôle interne

Généralités

But

Le système de contrôle interne (SCI) englobe l'ensemble des structures et processus qui non seulement contribuent à l'accomplissement des tâches légales selon l'art. 5 LBN et à la réalisation des objectifs en découlant, mais aussi garantissent un déroulement conforme des activités de l'entreprise.

Environnement de contrôle

La structure et l'organisation de la Banque nationale sont fixées dans la loi et dans des règlements (voir pages 106 s.).

La planification stratégique est axée sur le mandat légal de la Banque nationale et sur les tâches qui en résultent. Elle est approuvée par la Direction générale.

L'évolution du contexte et ses répercussions sur le fonctionnement et la réglementation de la BNS sont systématiquement analysées dans le cadre d'un processus annuel. Ce dernier débouche sur la planification en matière de projets et de personnel et sur la préparation des budgets afférents aux coûts d'exploitation et aux investissements. Les résultats de ces planifications sont soumis à l'approbation de la Direction générale élargie. Quant au budget global, il est approuvé par le Conseil de banque.

La Direction générale élargie édicte les directives internes, la Charte et le Code de conduite. Elle statue également sur les affaires de portée interdépartementale touchant à l'organisation. Le Collège des suppléants dirige et surveille les opérations courantes.

Activités de contrôle

Les départements et les unités d'organisation définissent leurs structures et leurs processus de travail de façon à pouvoir atteindre les objectifs fixés et accomplir leurs tâches comme il se doit et avec efficacité. Ils surveillent la réalisation des objectifs et les risques opérationnels au moyen de processus de gestion et de contrôle appropriés.

Information et communication

Les départements et les unités d'organisation veillent à ce que chaque niveau hiérarchique soit informé de manière adéquate et en temps utile. A cette fin, des canaux de communication sont définis. Ceux-ci s'appuient généralement sur des outils informatiques.

Les textes légaux et réglementaires afférents à la BNS sont disponibles sur Intranet et, ainsi, accessibles en tout temps à tous les collaborateurs.

Surveillance

Les directions des départements assurent la mise en œuvre appropriée du SCI et s'informent régulièrement de son fonctionnement dans les unités d'organisation qui leur sont subordonnées.

Le Comité d'audit du Conseil de banque appuie ce dernier dans ses tâches de surveillance en matière de comptabilité et d'établissement des rapports financiers. Il évalue l'adéquation et l'efficacité du SCI ainsi que les processus destinés à contrôler le respect des lois et du cadre réglementaire (*compliance*). Il surveille en outre l'activité de l'organe externe de révision et de la Révision interne.

La Révision interne audite l'activité de la Banque nationale. Elle est subordonnée au Comité d'audit du Conseil de banque. A intervalles réguliers, elle rend compte au Comité d'audit des résultats de ses contrôles en matière de comptabilité, d'établissement des rapports financiers, de système de contrôle interne et de *compliance*.

SCI afférent aux processus ayant un impact significatif sur la clôture des comptes (art. 728a, al. 1, ch. 3, CO)

La BNS dispose – en plus des mesures d’ordre général prévues par le SCI – d’un large éventail de mécanismes de contrôle visant à prévenir ou à détecter suffisamment tôt les erreurs en matière de reporting financier (tenue de la comptabilité et clôture des comptes, établissement des états financiers et des rapports y relatifs). Elle est ainsi en mesure de rendre compte correctement de sa situation financière. L’ensemble des contrôles effectués dans ce but constituent le système de contrôle interne afférent aux processus ayant un impact significatif sur la clôture des comptes et l’établissement des états financiers. La Comptabilité centrale chapeaute ce volet du SCI.

Les composantes de ce SCI sont documentées selon un modèle uniforme. Tous les contrôles-clés y sont définis. Les personnes responsables de tels contrôles dans les diverses unités d’organisation de la Banque nationale confirment par écrit que les mesures, telles qu’elles sont définies dans cette documentation, sont efficaces et opérationnelles. Elles sont tenues de motiver les lacunes et divergences constatées. La Comptabilité centrale se sert de cette documentation comme d’un instrument de contrôle lors de la clôture des comptes.

Dans le cadre de ses contrôles ordinaires, la Révision interne tient compte de la documentation du SCI afférent aux processus ayant un impact significatif sur la clôture des comptes. Elle vérifie par sondages si les contrôles ont été effectués. Les confirmations émanant des personnes chargées des contrôles et les remarques de la Révision interne sont communiquées chaque année à la Direction générale élargie et au Comité d’audit du Conseil de banque; elles servent de base notamment à l’organe de révision pour la confirmation à donner au sens de l’art. 728a, al. 1, ch. 3, CO.

4.5 Gestion des risques

Généralités

Dans l’accomplissement de son mandat légal, la Banque nationale est exposée à de multiples risques financiers, à savoir les risques de marché, de crédit, de liquidité et de pays. Elle encourt également des risques opérationnels. Par risques opérationnels, elle entend les risques de dommages à des personnes ou à des biens ou d’atteinte à sa bonne réputation, qui découlent de processus inadéquats, de rapports inexacts, du non-respect de dispositions légales ou réglementaires, d’un comportement inapproprié de collaborateurs, de défaillances techniques ou de facteurs extérieurs.

Risques

Gestion et contrôle des risques au sens de l'art. 663b, ch. 12, CO

Surveillance

Le Conseil de banque surveille et contrôle la conduite des affaires de la Banque nationale. Il est compétent pour apprécier la gestion des risques et approuver les processus qu'elle implique. Deux comités du Conseil de banque sont chargés de la préparation des affaires dans ce domaine: le Comité des risques surveille la gestion des risques financiers, et le Comité d'audit, la gestion des risques opérationnels.

Lors de sa séance du 26 février 2010, le Conseil de banque a approuvé les rapports annuels 2009 relatifs aux risques financiers, au système de contrôle interne et à la situation en matière de risques opérationnels. En outre, le Conseil de banque et les Comités d'audit et des risques ont examiné périodiquement et de manière approfondie, lors de leurs séances respectives, les risques et la situation financière liés à l'évolution du fonds de stabilisation. De plus amples informations concernant le Conseil de banque et ses comités figurent au chapitre 3 du Rapport annuel (voir pages 103 ss).

Stratégie en matière de risques

La Direction générale approuve les directives stratégiques afférentes au placement des actifs. Elle fixe ainsi le cadre des risques financiers.

La Direction générale élargie assume la responsabilité stratégique de la gestion des risques opérationnels. Elle définit la politique en matière de risques et les exigences relatives à la gestion des risques.

Organisation en matière de risques financiers

La Direction générale réexamine chaque année les bases de la politique de placement et la stratégie de placement. La mise en œuvre incombe au 3^e département.

Les risques financiers sont sous la surveillance constante de l'unité d'organisation Gestion des risques, rattachée au 2^e département. La Direction générale reçoit trimestriellement des informations sur les activités de placement et sur le contrôle des risques. Le Comité des risques du Conseil de banque examine les rapports détaillés sur les risques, et le Conseil de banque discute du rapport annuel sur les risques. Le chapitre 5 du Compte rendu d'activité fournit de plus amples informations sur les processus en matière de placements et de contrôle des risques sur les placements financiers.

Organisation en matière de risques opérationnels

Le Comité des risques opérationnels, qui est formé du Collège des suppléants, est chargé de la gestion et du contrôle des risques opérationnels. Il prépare les directives stratégiques ainsi que les rapports à l'intention de la Direction générale élargie et est chargé de la mise en œuvre de ces directives à l'échelle de la Banque.

Le rapport annuel détaillé sur la gestion des risques opérationnels est soumis au Comité d'audit du Conseil de banque pour délibération.

Les directions des départements veillent à la mise en œuvre et au respect des directives afférentes aux risques opérationnels au sein de leurs unités d'organisation. En principe, les unités d'organisation évaluent et gèrent elles-mêmes leurs risques dans le domaine de l'exploitation.

Le tableau ci-après donne un aperçu de l'organisation de la gestion des risques.

Organisation de la gestion des risques

	Surveillance	Stratégie	Mise en œuvre
Risques financiers	Comité des risques du Conseil de banque et Conseil de banque	Direction générale	UO Gestion des risques
Risques opérationnels	Comité d'audit du Conseil de banque et Conseil de banque	Direction générale élargie	Collège des suppléants, chefs des UO

Le Service juridique conseille la Direction et les chefs des unités d'organisation sur toutes les questions de droit découlant de l'exploitation de la Banque nationale. Il examine, à l'intention de la Direction générale, la conformité des opérations avec les dispositions légales qui régissent l'institut d'émission. Il surveille l'environnement réglementaire et juridique de la Banque nationale et joue en outre le rôle d'organe compétent en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Questions juridiques

Risques découlant d'instruments financiers

Le placement des actifs obéit à des critères de sécurité, de liquidité et de rendement. En vertu du mandat légal de la BNS, il ne doit toutefois pas interférer avec la conduite de la politique monétaire, qui reste la tâche prioritaire. La Banque nationale est exposée à de nombreux risques financiers dans la mise en œuvre de sa politique monétaire et de sa politique de placement. En outre, les catégories et le volume des actifs de la BNS ont augmenté du fait de la crise financière. Des risques importants découlent des réserves de devises, qui se sont fortement accrues en 2010.

Risques encourus par la Banque nationale

Les principaux risques encourus sur les placements sont les risques de marché, soit les risques découlant des cours de change, du prix de l'or, des cours des actions et des taux d'intérêt. Ils sont gérés principalement en recourant à la diversification des placements.

Risques de marché

La Banque nationale détient ses réserves monétaires – placements de devises et or – de façon à disposer en tout temps de la marge de manœuvre qui lui est nécessaire sur le plan monétaire. Elle recourt à des opérations à terme sur devises et à des options sur devises pour gérer les parts des différentes monnaies dans ses placements de devises. Etant donné leur forte propension à fluctuer, les cours de change et le prix de l'or constituent les principales sources de risques.

Risques découlant des cours de change et du prix de l'or

Risques de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt sur les placements de la BNS sont moins importants que ceux qui découlent des cours de change et du prix de l'or. L'évolution des taux d'intérêt sur les marchés influe sur la valeur de marché des placements financiers à taux fixe. Plus la durée d'un placement à taux fixe est longue, plus le risque de taux d'intérêt est élevé. Les risques de taux d'intérêt sont contenus par le recours à des portefeuilles de référence et à des règles de gestion. Ils sont gérés notamment au moyen d'instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt ou les contrats à terme sur taux d'intérêt. Pour évaluer les effets des fluctuations des taux d'intérêt sur le résultat, on calcule la *price value of a basis point* (PVBP), qui montre les répercussions d'une hausse simultanée d'un point de base (0,01 point de pourcentage) des courbes de taux d'intérêt pour toutes les monnaies dans lesquelles des placements sont détenus. Une PVBP positive indique une perte. La duration, qui mesure la durée moyenne d'immobilisation du capital investi, est elle aussi un indicateur du risque de taux d'intérêt. Elle augmente en proportion des durées résiduelles des placements et diminue d'autant plus que les coupons sont élevés. Plus elle augmente, plus les pertes de cours sont substantielles en cas de hausse de taux d'intérêt.

Bilan selon la monnaie

	Franc suisse	Or	Dollar des Etats-Unis	Euro	Autres monnaies	Total
En millions de francs						
Or		43 349				43 349
Créances résultant d'opérations sur or		635	4			639
Placements de devises			50 632	111 956	41 221	203 810
Position de réserve au FMI					1 068	1 068
Moyens de paiement internationaux					4 670	4 670
Crédits d'aide monétaire					300	300
Créances en francs résultant de pensions de titres	-					-
Titres en francs	3 497					3 497
Prêt au fonds de stabilisation	0		8 984	707	2 096	11 786
Autres actifs	781		3	7	44	836
Total des actifs selon bilan	4 279	43 984	59 623	112 670	49 399	269 955
Total des passifs selon bilan	-264 122		-14	-1 071	-4 748	-269 955
Dérivés sur devises (net) ¹	-0		1 304	490	-1 767	26
Exposition nette au 31 décembre 2010	-259 843	43 984	60 912	112 089	42 884	26
Exposition nette au 31 décembre 2009	-136 972	38 158	29 178	56 863	12 799	26

¹ Prétentions à des livraisons et engagements de livrer liés à des opérations au comptant et à terme sur devises.

Placements porteurs d'intérêts

Etat au 31 décembre	2010			2009		
	Duration En années	Valeur de marché En millions de francs	PVBP ¹ En millions de francs	Duration En années	Valeur de marché En millions de francs	PVBP ¹ En millions de francs
Prêts d'or		639			3 428	
Placements en francs ²	5,6	3 497	2	5,3	6 543	3
Placements en dollars des Etats-Unis	4,0	43 480	17	3,4	26 297	9
Placements en euros	4,0	105 392	41	3,1	52 878	16
Placements dans d'autres monnaies	3,9	33 511	13	4,0	8 562	3

1 Variation de la valeur de marché pour un déplacement d'un point de base de la courbe des taux d'intérêt.

2 Sans les pensions de titres.

Le portefeuille d'actions contribue à optimiser le rapport entre rendements et risques sur les placements. Il est géré passivement, les placements étant effectués de manière à refléter la composition de larges indices.

Les risques sont gérés et contenus à l'aide d'un système de portefeuilles de référence, de lignes directrices et de limites. Tous les risques financiers déterminants sur les placements sont saisis, analysés et surveillés en permanence. Les risques sont mesurés à l'aide des méthodes et des critères habituels dans ce domaine. De plus, des analyses de sensibilité et des simulations de crise (*stress tests*) sont effectuées régulièrement. Ces calculs tiennent compte de l'horizon de placement de la Banque nationale, qui est généralement à long terme.

Les risques de crédit découlent de la possibilité que des contreparties ou des émetteurs de titres ne remplissent pas leurs engagements. La Banque nationale est exposée à des risques de crédit sur ses placements en titres et sur les opérations qu'elle passe de gré à gré (*over-the-counter*) avec des banques. Des risques de crédit résultent en outre de lignes de crédit ouvertes en faveur du FMI sans garantie de la Confédération.

Risques découlant des cours des actions

Risque global de marché

Risques de défaillance: risques de crédit découlant d'instruments financiers ordinaires

La Banque nationale gère ses risques de contrepartie au moyen d'un système de limites fixant le montant maximal de l'exposition découlant de toutes les opérations passées de gré à gré. Seules des banques ayant une notation supérieure à la moyenne sont admises pour de telles opérations. En outre, la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés est dans la plupart des cas couverte par des gages. Au total, l'exposition non couverte de la Banque nationale vis-à-vis du secteur bancaire international, laquelle résulte essentiellement d'obligations, s'élevait à environ 2,5 milliards de francs à la fin de 2010. Elle n'a ainsi que faiblement augmenté par rapport à fin 2010 (1,7 milliard de francs). Dans le cas des placements en obligations, la Banque nationale exige la notation *investment grade*. Elle restreint les risques qui découlent des différents émetteurs en recourant à des limites de concentration. La répartition des placements selon leur notation est commentée au chapitre 5 du Compte rendu d'activité. Les risques de crédit ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des risques.

**Risques de défaillance:
risques de crédit découlant
du fonds de stabilisation**

Un risque de crédit découle du prêt accordé au fonds de stabilisation. En effet, les placements servant de couverture pourraient perdre de leur valeur dans une mesure telle que le prêt de la Banque nationale ne serait plus couvert intégralement.

Pour de plus amples informations concernant le fonds de stabilisation, voir le Compte rendu d'activité, chapitre 6.7.

Risques-pays

Le risque-pays porte sur la possibilité qu'un Etat bloque les paiements de débiteurs domiciliés sur son territoire ou le pouvoir de disposer d'éléments de patrimoine conservés sur son territoire. Afin de réduire la concentration des risques-pays, la Banque nationale veille à répartir ses actifs entre plusieurs établissements dépositaires et plusieurs pays.

Risques de liquidité

La Banque nationale est également exposée à des risques de liquidité parce qu'il est possible qu'elle doive vendre des placements en monnaies étrangères mais qu'elle ne le puisse pas, ou qu'elle ne puisse le faire que partiellement ou encore qu'après une baisse sensible des cours. Des perturbations inhérentes au marché ou d'ordre technique et des modifications dans la réglementation peuvent en effet restreindre la négociabilité des placements. Un volume important de placements liquides en obligations d'Etats libellées dans les principales monnaies, à savoir l'euro et le dollar des Etats-Unis, permet de garantir une liquidité élevée des réserves de devises. Les risques de liquidité font périodiquement l'objet d'une évaluation.

5 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe (pages 121 à 160) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil de banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

**Responsabilité du Conseil
de banque**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

**Responsabilité de l'organe
de révision**

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes aux dispositions de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse et à la loi suisse.

Opinion d'audit

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO, art. 47 LBN et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme aux dispositions de la loi fédérale sur la Banque nationale suisse et à la loi suisse et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Thomas Romer

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Christian Massetti

Expert-réviseur

Zurich, le 25 février 2011